

Le fourrier suisse

Autor(en): **Rapin, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1915)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Inludzo : — Je n'aurais jamais pensé à une pareille scène dans une assemblée qui fut souvent l'admiration du monde entier : des demandes qui touchent à la décence sont accueillies, appuyées, soutenues avec une persévérance incroyable. Bien-tôt les filles vous demanderont les culottes, et vous n'oserez les leur refuser ; de concession en concession, vous arriverez à leur livrer jusqu'à votre barbe. Il est temps de s'arrêter, la mesure déborde.

On a crié pitié pour les vieux garçons, pitié pour les pauvres filles, pitié pour tous ces célibataires souffrants. Hé bien, messieurs, c'est par pitié pour eux que je vous demande le contraire ! Car si le mariage est une jouissance pour quelques-uns, il ne l'est pas pour les autres. Quelle position plus malheureuse que celle de deux époux qui n'ont de plaisir que pour satisfaire un besoin trop commun et de bonheur qu'à cent lieues de la maison !

Et la question d'argent ! On ne vous a point parlé de ce qui est indispensable à un ménage, ni de son entretien. Pour se marier, il faut un lit avec tous ses accessoires, un berceau ou une couchette, d'autres meubles encore ; puis, comme la soupe ne se fait pas dans un bonnet de nuit, il faut une batterie de cuisine, des services, de quoi faire bouillir la marmite (car le lit d'une femme ne donne pas à manger) ; de plus, vous n'ignorez pas qu'on ne peut guère compter sur une femme une fois mariée, qu'il faut l'entretenir de chaud comme de froid, que la dépense double, triple, à mesure que les gamins arrivent. Or, celui qui n'a pas pour un ne peut pas avoir pour deux ; un char ne peut marcher sans roues. Au reste, nos facultés physiques n'ont pas été réparties également ; si elles abondent chez quelques-uns, chez d'autres elles sont bien effacées...

L'honorable préopinant vous a proposé de substituer au mariage forcé des lois orientales. Hélas ! une seule femme suffit déjà pour nous mener à l'attache. Quand elles seraient à deux, il y aurait joliment de quoi nous faire porter les menottes. Le destin pourrait rapprocher l'avare de la prodigue, et la marmite ne serait pas seulement sur le feu que déjà toutes les furies seraient déchainées dans la maison. Or, si les femmes ont parfois beaucoup d'attraits, quand elles sont en colère elles sont plus à craindre que la lave...

Nous pouvons sans doute favoriser le mariage ; nous le devons même ; mais le rendre obligatoire pour tous, ce serait en faire un objet de gêne non moins insupportable pour quelques-uns. C'est donc entre ces deux alternatives que nous devons nous fixer.

Le sage M. Inludzo propose un arrêté que le Sénat de Gourze adopte en ces termes :

1. Seront exemptés des corvées pour la reconstruction de la tour : les célibataires qui auront fait preuve de dévouement à la prospérité nationale par actes non équivoques de puissance ou de bonne volonté ;

2. Ceux qui, gémissant dans un état d'isolement, adresseront la demande au Grand Sénat de Gourze qu'il pourvoie à tous leurs besoins, en leur procurant tout ce qu'ils pourraient désirer.

3. Ces demandes devront être formulées de manière qu'elles ne puissent donner lieu à équivoque, et pour cet effet la vigueur, l'âge, le caractère, la bonté et la beauté ne devront pas être omises.

4. Donné sous le sceau du Grand Sénat, en Gourze, le 2 janvier 1844, pour être publié et affiché selon l'usage, partout où il y aura réunion de célibataires.

Là-dessus, le président lève la séance en ces termes :

Pouro sénateur de Gauze,
Autro que de tan pridzi,
Raprotzi-vo de eliaü grachauze
Qu'an falta de soladzi,
Et pletou que de blagä
Alä-vo z'in repozä.

Les jeunes gens d'Eppesses qui figuraient les sénateurs de Gourze, dans leurs mascarades à travers le vignoble de Lavaux, ne devaient pas s'ennuyer, ni leur auditoire non plus. Ils chantaient les couplets que voici :

Vive noutron abaï de Gauze,
Cilia tan célébra società,
Iô lé villie, lé grenie et grachauze
Lai trauvan toté prau diéetä !
La la la la la, etc.

Delessi, soulan, rupe au bin medza,
Lai vivan conten que dai bossu ;
Raipo, tzaroppa au bin vatza,
Lai la oncora dau superflu, etc.

Credi, ci gran rä que ie lai règne,
De son peuple ie pren on gran soïn ;
Benirau san dezo son règne,
Conten ie vivan assebin, etc.

Que la toi, ci séjou adorablo,
Ie no serve à tréti de retré,
Et que sti momen vénérablo
De ti no ne s'effaçai jamé !
La la la la la, etc.

(La fin au prochain numéro.)

V. F.

Les bonnes petites langues. — Vous savez le malheur qui est arrivé à cette pauvre Mme Y. "

— Ah ! mon Dieu, quoi donc ?

— En faisant quelques visites, elle a perdu son ridicule.

— Oh ! elle n'en est pas à un ridicule près !

LE FOURRIER SUISSE

M. le capitaine Gustave Rapin, ancien quartier-maître de la place de Morges, veut bien nous adresser les vers que voici, que lui a confiés, à Morges, un de ses subordonnés, lors d'un des derniers rassemblements de la 1^{re} Division. L'auteur ne nous est pas connu.

Non, le fourrier n'est pas ce qu'un vain peuple

[pense,

Oublieux du devoir, ne songeant qu'au plaisir,
Ce n'est pas un noceur qui boit à pleine panse,
Et qui passe son temps à manger, à dormir.

Dès l'aube au crépuscule, il travaille, il s'éreinte,
Fait des ordres du jour, des rapports journaliers,
Sans prendre aucun repos, dominé par la crainte
De déplaire à ses officiers.

Le fourrier est un type, un travailleur modèle ;
Il ne gaspille pas un temps qu'il sait précieux,
Chantons donc ses vertus, avant qu'à tire d'ailes
Son âme, pure encor, s'envole vers les cieux !

Il n'a jamais connu le parfum de l'absinthe,
Le fumet du Lavaux ne l'impressionne pas ;
Sa conduite, en un mot, fut toujours pure et sainte,
Vers la « tune », jamais il n'a porté ses pas.

Mercre était, dit-on, le fourrier de l'Olympe ;
Les nôtres ont suivi son exemple fameux,
A son niveau moral chacun vise et grimpe,
Quand le boni surtout est un peu fructueux.

Doux espoir du soldat : « boni sur l'ordinaire »,
Sans le noble fourrier, dis, que deviendrais-tu ?
Ton sort serait pour tous un éternel mystère,
Car tu t'engloutirais dans le sombre inconnu.

Mais, grâce au bon fourrier, dont la main paternelle
Te conduit sûrement sans te lâcher jamais,
A la fin du service, à l'heure la plus belle,
Tu viens discrètement regonfler nos goussets.

Honneur, trois fois honneur au fourrier helvétique,
Esclave du devoir, troubadé vertueux,
Je voudrais te chanter, ô comptable héroïque,
Comme on chanta Roland, Bayard ! et tous les preux !

Nos gosses. — Le fait s'est passé dans une ville voisine où les tramways, comme partout, ont des billets de correspondance ; ce n'est donc pas à Lausanne.

Le conducteur : Personne n'a plus de correspondances ? Tout le monde va bien à *** ?

Le gosse : Merci, pas mal et vous ?

Le chat. — L'instituteur fait un cours d'histoire naturelle.

— Le chat est traître et sournois. Qui de vous peut me citer un exemple de la fausseté du chat ?

— Moi, m'sieu ! répond un élève : c'est quand on le sert pour du lièvre.

LOU RENA ET LOU TZACHAO

SE cauqu'on l'a zu età pri pareint avoué la tzerropiondze, l'iré bin Sami à Rosene aô tessot, lou tzachao dé Velà-Biessounâ. Et por s'appèdzî aô cabaret, subliä daô chenique et contâ dai guieuséri dé son invenchon, l'in avai min à sti coquien de Sami. Quand l'avai einmodâ sé bambiodlès su totâs lé bité que l'avai fotu bas du que l'avai praô d'acouet po manèyi on pétairô, on n'ein veyai pâ lou bet Quemim nion nè volliäve lou craire, bouailäve quemim on sordon po fère caisi lé moquèrant.

On'a demeindzé contäve cliaque : veyai on'a laivra d'on bord de la Brouye à l'autron, met ein joue, merè ! la vaique bas daô premi coup ; mâ ein mimou timp on gros pesson que chaûtäve adi frou dé l'igüié po medzi lé mousselson l'a z'u on'a pincha dé grenaille et l'a veri lou blian daô pétion. Mâ lou pllie galé l'est qu'on pedzeran ein volliet pequa lou pesson l'a z'u assebin on'a rachon dé grenaille à lou fère bailli lou bétécu.

Teraôdzai por on Sami : trai balles bités d'on coup, falliai lou veire, quand botzive sa ringue, dressî son grand cotzon et pu vouidi son caratzon dé mame tot d'on'a betäie. Adon lou valet aô dzudze, lou jone, quemince à dere :

— Dis-va, mon bravou Sami, vu ein contä iena d'on tzachao, mé assebin, attiütädé-väil. Aô fin fond daô dévin dai Loutzerou, on ara pu veire on delon daô mâ dé noembre, dou renä que djuivant ai cartès, à binocle. Tot d'on coup, vaique on autrou renä, on dzouvenou, tot épouaia, lé pâi tot rébouilli, que vint bramä ai djuviaô :

— Qué fède-vo, dadoü, tabornio ? Djuï quemim dai sölons quand lou tzachao veroune per lé, on lou vai aô meitan dé l'adze aô conseilli.

— Mâ, que répond lou pille vilhou dai djuviaô, dévânt dé fotré lou camp, ästou guegni quô lèst sti tzachao, est-e Pimpä, aô bin Picot ?

— Mâ ouah ! l'est Sami à Rosene aô Tessot. Aoh ! bin, on s'in fot pas mau, hardi mon galé, baille encora on tor, yé pas bin pouäre dé Sami, se l'a on'a granda lingua, le tzambé sonl corté ; on paô dere que l'est quemim lé der bon : suti ren qu'avoué lou bet daô mor.

DAVI DAO FELIET.

Réclame perlée. — Une chanteuse de café concert va chez un dentiste, qui lui arrache quatre dents.

— Faites-moi donc un peu de réclame, de mande l'opérateur, et c'est moi qui serai votre débiteur.

— Soit, dit la divette. Je vais faire imprimer demain que j'ai égréné chez vous quelques perles de mon répertoire.

L'AVANT-DERNIÈRE VISITE

DE GUILLAUME II A LA SUISSE

Mai 1893

On nous adresse les lignes suivantes :

On sait que des Habsbourg, originaires d'Autogovie, la couronne de l'empereur d'Allemagne passa aux Hohenzollern, qu'on dit venir des Grisons. « Qu'on prétende, après cela que les Suisses ne font pas leur chemin à l'étranger ! » écrit un journal romand auquel nous empruntons les détails ci-après concernant la visite de l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, à Lucerne, en 1893¹.

Portraits. — L'impératrice est grande, d'une grâce parfaite ; elle a le port noble et les allures d'une grande dame. En toilette de voyage, elle

¹ De 1893, il faut remonter jusqu'à 1777 pour trouver la dernière visite d'un empereur allemand, Joseph II, voyant du reste incognito dans notre pays démocratique.